

**COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2015**



L'an deux mille quinze, le 16 Octobre à 20h30, s'est réuni le conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mmes CANTE, NOUZILLE, Mrs GOMMARD, JEGO, CAMUS, PELÉ, GAUTIER et LOISON.

Absente excusée : Mme CHARPENTIER.

Absent : M. MOUSSAY

Convocation du 17 juillet 2015

M. PELE est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du conseil communal du 23 Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PROJETS POUR 2016 A SOUMETTRE A LA COMMUNE NOUVELLE :

Délibération n° 151016-01

Monsieur le maire délégué expose les différents chantiers en cours et à prévoir, dans le cadre de la préparation budgétaire de la Commune Nouvelle pour 2016 :

✓ Poursuite de l'aménagement du hameau du Buisson : 300 000 € avaient été prévus au budget 2015, à reconduire en 2016.

✓ Suite à la réunion de travail avec Monsieur Beauchef et les services du Département en charge des routes départementales, des travaux de terrassements et d'élagage pourraient être réalisés au carrefour de la Route Départementale 311 et de la Route Forestière de Saint Rigomer pour améliorer la visibilité des automobilistes venant de Saint Rigomer. Un courrier doit être adressé à l'ONF, propriétaire des parcelles en question, un autre courrier demandant la limitation de la vitesse pour les véhicules venant de Neufchatel en Saosnois doit être transmis au Conseil Départemental.

D'autre part, s'agissant du carrefour des Brosses où les automobilistes circulant sur la départementale et voulant tourner à gauche (vers lignières en venant de Saint Patern ou vers Saint Rigomer en venant du Buisson) encourent de gros risques, le Département préconise la pose de radars pédagogiques pour inciter les véhicules à respecter la limitation de vitesse.

✓ Une réunion avec les exploitants de la commune, le 9 Octobre dernier, a permis de faire le point sur quelques zones problématiques en termes de voirie et d'évacuation des eaux pluviales. Ces remarques feront l'objet d'un examen par la commission des travaux, qui doit se réunir prochainement pour établir un programme d'entretien de la voirie pour 2016.

✓ Le plan d'eau de la Charmille va nécessiter un curage, suite à un envasement important (le dernier curage remonte à 1989). Trois devis vont être demandés aux entreprises Nourry, Richard et Triffault.

✓ Des dégradations sont apparues sur les ouvrages maçonnés de la station de traitement des eaux usées, au Bourg. L'entreprise ayant réalisé les travaux va être avisée au plus vite, la garantie décennale couvrant ces travaux arrivant bientôt à expiration. En complément, l'entreprise sera consultée sur la possibilité d'adapter la station aux besoins actuels de la commune (la station, surdimensionnée, ne peut assurer normalement un traitement efficace des flux actuels, trop faibles), et sur le problème des odeurs émanant du site.

✓ Pour pallier ce manque d'apports à la station, une extension du réseau d'assainissement du Bourg, en direction du haut de la Rue De Courtillolles (17 raccordements potentiels), puis vers le Tertre (10 raccordements potentiels) doit être envisagée, pourquoi pas dans le cadre des travaux d'assainissement prévus à Roullée (en marché groupé) ?

- ✓ Les murs du cimetière ont besoin d'une restauration. Deux devis ont été demandés.
- ✓ Les alarmes prévues au budget 2015 n'ont pas été installées. Il conviendrait de faire valider le choix du Conseil municipal de St Rigomer en 2014 par le Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, pour pouvoir procéder aux travaux d'installation.

Les membres du Conseil Communal, à l'unanimité, approuvent ce programme.

☞ **Organisation des cérémonies du 11 Novembre et du Banquet des Têtes Blanches**

Délibération n° 151016-02

Rendez-vous est donné aux membres du Conseil Municipal le Mercredi 11 Novembre à 11h15 pour la cérémonie au Monument aux Morts.

Pour le Banquet, 102 invitations ont été distribuées aux personnes de plus de 65 ans. Quatre jeunes de la commune assureront le service. La préparation de la salle se fera le mardi 10 Novembre à partir de 14h.

☞ **Organisation des élections régionales des 6 et 13 Décembre 2015 :**

Délibération n° 151016-03

Les élections régionales auront lieu à la Salle de la Charmille aux dates ci-dessus.

Les permanences sont établies, pour les deux tours, selon le planning suivant :

De 8h à 11h30	M Gommard, F Loison, D Pelé
De 11h30 à 15h	D Cante, JY Jego, C Camus
De 15h à 18h	JM Firmesse, L Nouzille, R Gautier

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ☞ **Inauguration du chemin de randonnée :** Francis Loison rend compte de la journée du 27 Septembre, où une vingtaine de personnes étaient présentes pour découvrir le sentier de St Rigomer, en présence de Sébastien Millet du Parc Normandie-Maine. Un pique-nique ensoleillé a clôturé cet événement
- ☞ **Lavoir du Buisson :** Régis Gautier expose une estimation des matériaux nécessaires à la restauration du lavoir : un budget de 300 € à 350 € pourrait suffire. Monsieur le Maire délégué indique qu'il fera nettoyer le site, dangereux du fait des tôles et planches présentes au sol.
- ☞ **Syndicat d'Eau :** Jean-Yves Jego évoque la dernière réunion du Syndicat d'Eau de Champfleur-Gesnes, au cours de laquelle un emprunt d'un million d'euros a été décidé, pour permettre le remplacement de plusieurs tronçons de conduites obsolètes. Une augmentation de 4 centimes par mètre cube, en plus de l'augmentation déjà prévue pour Janvier 2016, a été votée pour faire face aux annuités correspondantes
- ☞ **Voirie :** Dany Pelé signale une branche morte dangereuse suspendue au-dessus de la Route du Tertre.
- ☞ **Commune Nouvelle :** Régis Gautier s'interroge sur le fonctionnement de la Commune Nouvelle. Il regrette que ce soit les communes déléguées qui proposent les projets à mettre en œuvre. Il souhaiterait que ce soit le Conseil Municipal, avec les commissions compétentes de la Commune Nouvelle, qui détermine une politique globale et la mette en place.

Fin de séance à 22.h 00

Fait et délibéré à la date ci-dessus

Ont signé les membres présents